

Pour publication immédiate

## CANCER INFO DROITS - LA JUSTICE AU BOUT DU FIL UN NOUVEAU SERVICE D'OMPAC

Montréal, le 20 septembre 2007 Pour Daniel, 48 ans, l'arrêt de travail n'est pas un choix de vie. En rémission d'un cancer, il n'était pas capable physiquement de reprendre son travail cinq jours par semaine. Pas d'accommodements raisonnables dans son cas : trop jeune pour la retraite son employeur l'a déclaré "invalide". Menaces de se voir enlever son permis de conduire, difficultés avec l'impôt et l'assurance... autant de problèmes avec lesquels on l'a laissé. Pour d'autres encore, c'est le licenciement camouflé par des primes pour les tenir au silence.

« Quand on sait qu'en 2010, une personne sur deux sera touchée par le cancer, on doit s'alarmer. Ces cas vont se multiplier, toucher tout le monde. Je ne peux pas croire que le cancer devienne une peste sociale. Il faut aider ces personnes à garder leur place dans le tissu social qu'il s'agisse de leurs droits ou de l'accès aux services de santé » s'inquiète Marie-Hélène Thibault, porte-parole d'OMPAC – Organisation multiresources pour les personnes atteintes de cancer.

Certains ont le courage de se battre et de prendre un avocat, mais encore là, faut-il avoir l'énergie, le temps et les moyens financiers... Le Barreau du Québec lui-même exerce depuis deux ans des pressions pour que l'aide juridique soit accessible à un plus grand nombre. « On peut donc constater encore aujourd'hui qu'une personne qui travaille à temps plein au salaire minimum gagne à peu près 17 500 \$ et n'a même pas droit à l'aide juridique » indique le quotidien communautaire *TDV, le Tour d'y voir*.

OMPAC, un organisme d'accompagnement pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches veut répondre à cette réalité. Nombreux sont ceux qui, face à la maladie, ne trouvent plus l'énergie de se battre pour leurs droits. À la maladie physique vient alors s'ajouter des effets secondaires sociaux. Ces gens vivent plus longtemps mais leur qualité de vie diminue. Parce qu'il s'agit d'un combat pour sa vie, une personne touchée par le cancer ne devrait pas avoir à supporter des problèmes qui vont au-delà de sa maladie.

Accès aux services, maintien et retour à l'emploi, assurances, dossier médical, documents de fin de vie, aide aux proches aidants... voilà autant de préoccupations auxquelles peut répondre la ligne « Cancer Info Droits » : 1 877 504-3032, lancée tout dernièrement par OMPAC. L'organisme accompagne les personnes dans la connaissance de leurs droits et l'accès aux services par la vulgarisation d'informations tirées des textes de loi. Il ne donne pas de conseils juridiques. Il outille au mieux les personnes en prise avec ces problèmes afin d'augmenter leur capacité d'agir face à certains événements. Ce service est complémentaire aux services d'accompagnement qu'OMPAC offre déjà : écoute téléphonique, rencontre individuelle et de groupes...

Au 1 877 504-3032, la ligne Cancer Info Droits, un(e) intervenant(e) communautaire répond aux questions des personnes en difficultés et suit leur dossier personnellement. Plusieurs conférences seront également organisées au cours de l'année. Pour plus d'informations, [www.ompac.org](http://www.ompac.org)

- 30 -

Source : Camille Dalle - Responsable communications  
Tél : 514-729-8833 – [communication@ompac.org](mailto:communication@ompac.org)

*Bouchon, dossier de presse, logo et dépliant du service + Photos de Marie-Hélène Thibault et Daniel disponibles.*